

Le 17 mars 2026

Lettre envoyée par courriel

Objet : La FCEI demande au CCI de poursuivre activement la réduction des obstacles au commerce intérieur lors de sa prochaine réunion

Madame la Ministre/Monsieur le Ministre,

Le Canada se trouve à un moment charnière pour le commerce intérieur. Au cours de la dernière année, les gouvernements ont pris certaines des mesures les plus importantes depuis près d'une décennie, y compris la signature de l'Accord canadien de reconnaissance mutuelle sur la vente de produits (ACRM) ainsi que l'adoption de nouvelles lois et de nouveaux protocoles d'entente. Ces efforts témoignent d'un véritable engagement envers une économie canadienne plus unifiée.

Cependant, ils ne suffiront pas à produire des résultats pour les entreprises. À l'approche de la prochaine réunion du CCI, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) demande aux membres du Comité d'agir de façon décisive.

La FCEI représente 103 000 PME réparties dans tout le pays. Chaque jour, des propriétaires d'entreprise nous expliquent comment les obstacles au commerce intérieur freinent leur croissance, qu'il s'agisse de paperasserie inutile, de tests redondants, de règles provinciales incohérentes ou simplement de l'incapacité d'expédier un produit d'une province à l'autre. Bien que les récents progrès soient encourageants, de nombreux propriétaires de PME craignent qu'en l'absence de coordination, le gouvernement remplace simplement les anciens obstacles par de nouvelles difficultés plus complexes. Les exigences de réciprocité, les exceptions trop larges et les projets pilotes qui avancent au ralenti risquent de recréer l'approche fragmentée que ces réformes devaient justement éliminer.

La dernière édition du rapport [État des lieux du commerce intérieur](#) de la FCEI souligne les progrès réalisés en 2025 ainsi que les défis à surmonter. La signature de l'ACRM représente une percée majeure, mais son succès dépendra d'une mise en œuvre uniforme par tous les gouvernements du pays, avec un minimum d'exclusions et des lignes directrices claires. L'adoption de nouvelles lois sur la reconnaissance mutuelle est encourageante, mais les règles inégales et les critères de réciprocité mal définis créent déjà de la confusion. Si les protocoles d'entente ont contribué à maintenir l'élan, ils n'offrent ni la certitude ni le caractère exécutoire dont les entreprises ont besoin.

Par ailleurs, l'accord laisse de côté des secteurs clés, comme les services, l'alimentation, l'alcool et la main-d'œuvre. Le statut du protocole d'entente sur le camionnage interprovincial n'est toujours pas clair. Malgré l'engagement pris pour mai 2026, la mise en œuvre de la vente directe d'alcool aux consommateurs demeure lente et inégale. L'obstacle persistant qui empêche les aliments inspectés à

l'échelle provinciale de circuler entre les provinces continue de freiner l'expansion des petits transformateurs.

Les décisions qui seront prises au cours des prochains mois détermineront si le Canada progresse enfin vers un marché intérieur réellement ouvert, ou s'il retombe dans la situation précédente, avec des règles fragmentées et des progrès laborieux.

La FCEI demande au Comité d'accorder la priorité aux points suivants lors de sa prochaine réunion :

1. **Élargir rapidement l'ACRM** pour y inclure tous les services avant la fin 2026, conformément aux directives émises par le [Conseil de la fédération en janvier 2026](#), en limitant strictement les exceptions afin d'accélérer la mise en œuvre. Travailler à inclure les secteurs exclus (alimentation, alcool, main-d'œuvre), en débutant par un mandat clair au CCI pour élaborer un plan de travail et définir des échéanciers.
2. **Assurer une mise en œuvre transparente et cohérente de l'ACRM**, avec des lignes directrices claires sur les exceptions, des échéanciers publics et une reddition de comptes régulière sur les progrès accomplis.
3. **S'engager à rendre la législation sur la reconnaissance mutuelle unilatérale** plutôt que réciproque pour éviter la confusion et la paperasserie additionnelle.
4. **Publier l'ensemble des détails du protocole d'entente sur le camionnage interprovincial**, y compris les règles visées par la reconnaissance mutuelle, les mécanismes d'application et les délais de mise en œuvre.
5. **Remédier à l'impasse entre le gouvernement fédéral et les provinces concernant la circulation des aliments** en mettant en place un cadre coordonné de traçabilité et de salubrité qui permettra la libre circulation des produits inspectés au niveau provincial.
6. **Accélérer les échéanciers encadrant l'expédition directe d'alcool aux consommateurs**, afin que tous les gouvernements respectent ou dépassent l'engagement pris pour mai 2026.
7. **Publier un plan d'action du CCI sur plusieurs années**, comprenant des livrables clairement définis, des échéanciers détaillés et des mécanismes permettant de suivre les résultats pour les entreprises.

Les propriétaires de PME suivent la situation de près. Ils sont prêts à croître, à embaucher, à innover et à développer leurs activités au-delà des frontières provinciales et territoriales, mais les gouvernements doivent ouvrir la voie. En intervenant dès maintenant, ces derniers pourront assurer que les progrès réalisés au cours de la dernière année se traduisent par un changement durable plutôt que par une autre occasion manquée.

La FCEI est prête à soutenir vos efforts et à faire valoir les points de vue des PME canadiennes. Si vous avez des questions ou souhaitez approfondir la discussion, n'hésitez pas à contacter Keyli Loeppky à l'adresse Keyli.loeppky@cfib.ca ou au 587 580-9140.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre/Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Corinne Pohlmann
Vice-présidente exécutive, Défense des intérêts



Keyli Loeppky
Directrice, Alberta et Affaires interprovinciales

c.c. : Représentants du commerce intérieur
Représentants à la TCCR